

## PARLEMENT DES ENFANTS - 25<sup>EME</sup> EDITION

En 2020-2021, l'Assemblée nationale et le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, organisent conjointement la 25<sup>e</sup> édition du Parlement des enfants.

S'adressant depuis 1994 aux élèves de cours moyen 2<sup>ème</sup> année (CM2), Le Parlement des enfants permet aux écoliers, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le rôle du législateur lors d'un travail en classe réalisé durant une partie de l'année scolaire.

En favorisant, la compréhension du sens et des symboles de la République, ainsi que des raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une démocratie, il participe à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement, s'inscrivant ainsi pleinement dans le parcours citoyen de l'élève (circulaire n° 2016-092 publiée au BOEN du 23 juin 2016).

Ce règlement tient compte des particularités des établissements français à l'étranger.

### 1 - Le thème 2020-2021

*« L'alimentation durable et équilibrée ».*

Ce thème permettra aux enseignants de mettre en œuvre le programme d'enseignement moral et civique dans l'apprentissage de pratiques et de consommations alimentaires durables et d'aborder des problématiques transversales, telles que la gestion du gaspillage et des déchets, les modalités de production et de transport, de saisonnalité... Il permettra aux élèves, citoyens en devenir, de répondre aux défis de la transition écologique en promouvant, par le biais de la loi, des initiatives et comportements écoresponsables.

### 2 - Le déroulement de l'opération

#### 2.1 Participation à l'opération

Il est prévu la participation **de deux classes de CM2 par circonscription électorale** sur la base de la carte de circonscriptions en vigueur lors des élections législatives de 2012.

#### 2.2 Déclaration de candidature

Toutes les classes de CM2 peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2. L'enseignant.e qui souhaite participer à l'opération est invité.e à bien prendre connaissance des conditions cadrant la participation des classes françaises à

l'étranger et à envoyer sa candidature à l'IEN-AEFE en résidence désigné sur chaque circonscription comme référent du projet (voir le tableau en fin de document) avant le :

**Lundi 16 novembre 2020.**

Il/elle explique, en une trentaine de lignes maximum, les raisons pour lesquelles il/elle souhaite participer à l'opération en précisant :

- son adresse électronique ;
- les coordonnées complètes de l'école ;
- le nom de la ou du député(e) et le numéro de la circonscription électorale concernés (une [carte des circonscriptions](#) permet de déterminer quel est votre député).

### 2.3 Sélection des participants

L'IEN-AEFE référent peut, s'il le juge utile, envisager la consultation d'une commission de sélection. Il choisit ensuite **deux** classes pour la circonscription électorale. Il veillera par ailleurs à ce que la même école ne soit pas sélectionnée plusieurs années consécutives et s'assurera a minima de la participation d'au moins une classe pour sa circonscription. Il informera la/les classe.s candidate.s de sa/leur sélection ou non-sélection.

### 2.4 Envoi de la liste des classes participantes aux instances nationales

Pour chaque circonscription électorale, l'IEN-AEFE référent inscrira les classes retenues via un formulaire dédié en ligne sur [www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr) avant le :

**Lundi 14 décembre 2020**

à l'aide des codes transmis par les services de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

Une copie sera adressée à la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF) de L'AEFE à :

[alain.trintignac@diplomatie.gouv.fr](mailto:alain.trintignac@diplomatie.gouv.fr)

et également à :

[dominique.collado@mlfmonde.org](mailto:dominique.collado@mlfmonde.org) quand un établissement Mlf est concerné.

### 2.5 Élaboration des propositions de loi par les élèves

#### Documentation pédagogique

Afin d'aider l'enseignant.e dans la préparation et l'animation des travaux dans sa classe, l'Assemblée nationale propose dès la mi-novembre le téléchargement de brochures et de documents de présentation de l'Assemblée et du déroulement du Parlement des enfants (« Kit pédagogique », dépliant « Bienvenue à l'Assemblée nationale », bande dessinée « À la découverte de l'Assemblée nationale », calendrier du Parlement des enfants) - sur les sites <http://eduscol.education.fr/parlementdesenfants> et <http://www.parlementdesenfants.fr/>.

Les classes qui le souhaitent peuvent demander à les recevoir par voie postale à l'adresse

[parlement-enfants@assemblee-nationale.fr](mailto:parlement-enfants@assemblee-nationale.fr).

**NB : Les demandes formulées après le vendredi 15 janvier 2021 ne seront pas prises en compte.**

### Format de la proposition de loi à respecter impérativement

#### ***Sur la forme :***

La proposition est **rédigée au présent de l'indicatif**, sur un format A4 (21 x 29,7 cm) et sans insertion de visuels.

Elle comporte :

- **un titre « Proposition de loi visant à ... »** avec mention ci-dessous du nom de l'école et de la classe ayant participé à la rédaction de la proposition ;
- un exposé des motifs d'une page expliquant l'intérêt des dispositions proposées ;
- **quatre articles au maximum également rédigés en une page**

#### ***Sur le fond :***

La proposition doit :

- être conforme au thème annuel et rendre compte de la réflexion de futurs citoyens sur les problèmes de société ;
- correspondre à une **production réelle des enfants**, respectant leur raisonnement et leur expression ;
- aborder une problématique commune à tout le territoire national ;
- se traduire dans les faits par une action réelle ou une mesure normative en relevant bien du domaine de la loi et non du domaine réglementaire. Ainsi, elle doit pouvoir être retranscrite en l'état et être applicable concrètement.

Sur ce dernier point, un « mode d'emploi » de l'Assemblée nationale est également disponible pour téléchargement (cf.1.3.1).

### Approfondissement possible

Une rencontre de la classe avec le ou la député(e) de la circonscription est recommandée pour documenter et enrichir le travail pédagogique de la classe.

A l'aide des codes d'accès transmis dès janvier 2021 par les services de l'Assemblée nationale, l'enseignant.e peut poster s'il/si elle le souhaite des contributions en lien avec son travail préparatoire sur le thème « *L'alimentation durable et équilibrée* ».

La contribution est une trace écrite rédigée par la classe sur la réflexion menée sur le thème en cours. Elle peut tenir lieu de journal de bord, mais n'est en aucun cas la rédaction de la proposition de loi.

## 2.6 Envoi des travaux

L'enseignant adresse la proposition de loi à l'IEN référent de la circonscription électorale

**le vendredi 5 février** dernier délai.

**La proposition de loi ne doit pas être adressée à l'Assemblée nationale, ni à la / au député(e) dont relève la classe, sous peine que celle-ci soit déclarée irrecevable**

Une copie sera adressée à la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF) de L'AEFE à :

[alain.trintignac@diplomatie.gouv.fr](mailto:alain.trintignac@diplomatie.gouv.fr)

et également à :

[dominique.collado@mlfmonde.org](mailto:dominique.collado@mlfmonde.org) quand un établissement Mlf est concerné.

## 2.7 Sélection nationale

La sélection nationale se fait en deux temps :

- Premier temps : un jury, composé de députés et de membres désignés par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, d'un membre de l'AEFE et d'un membre de la Mlf se réunit le :

**Lundi 3 mai 2021**

pour sélectionner, sans les classer, **les cinq meilleures propositions de loi.**

- Deuxième temps : l'ensemble des classes participantes est appelé à faire son choix parmi les propositions de loi finalistes.

### Composition de la liste des 5 classes finalistes :

- 3 classes du territoire national
- 1 classe des territoires d'outre-mer
- **1 classe des établissements français de l'étranger**

## 2.8 Réalisation d'une vidéo par chacune des cinq classes sélectionnées :

À l'issue de la réunion du jury national, l'Assemblée nationale demande aux cinq classes finalistes de réaliser une vidéo afin de présenter leur proposition de loi et de la défendre. Elle leur adresse dans le même temps un formulaire d'autorisation individuelle de droit à l'image à compléter.

La vidéo ainsi que le formulaire sont à envoyer à l'Assemblée nationale à l'adresse [parlement-enfants@assemblee-nationale.fr](mailto:parlement-enfants@assemblee-nationale.fr), **avant le :**

**Mardi 18 mai 2021**

### Format à respecter impérativement

La durée de la vidéo est fixée à 2 minutes maximum. Celle-ci doit être au format H.264 ou MPEG-4. La taille du fichier ne doit pas excéder 2 GO. Un appareil photo numérique, un téléphone portable, une tablette peuvent être utilisés. Le fond doit être net pour bien distinguer les intervenants (pas d'images floutées, ni de zooms incontrôlés). Une qualité sonore optimale est attendue : les voix trop fortes ou trop faibles sont à éviter ainsi que les bruits parasites.

Il est laissé à l'appréciation de la classe le scénario de la vidéo : clip informatif, bande-annonce, reportage... Il doit néanmoins s'inscrire dans la dimension institutionnelle, que constitue la présentation d'une proposition de loi.

## 2.9 Vote des classes participantes

Les vidéos associées aux propositions de loi écrites retenues par le jury national sont mises en ligne sur le site [www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr), **dès le 20 mai** afin que les classes puissent en

débattre et choisir la proposition de loi qui leur semble être la meilleure.

À l'aide des codes d'accès transmis dès janvier 2021 par les services de l'Assemblée nationale, l'enseignant.e peut exprimer le choix final de sa classe par un **vote électronique** sur l'une des cinq propositions de loi finalistes.

**Ce vote doit être enregistré au plus tard le :**

**Lundi 31 mai 2021 à 12 heures.**

## 2.10 Proposition de loi et classe lauréate

La classe dont la proposition de loi a recueilli le plus grand nombre de suffrages est déclarée lauréate ;

Les cinq classes finalistes reçoivent de l'Assemblée nationale une dotation supplémentaire.

Les quatre classes finalistes de métropole et d'outre-mer sont invitées à la finale à Paris le

**Mardi 15 juin 2021**

sous réserve des contraintes sanitaires et sécuritaires. A cette occasion, le nom de la classe lauréate de la 25<sup>e</sup> édition est dévoilé. L'organisation du déplacement de ces quatre classes est assurée par les services de l'Assemblée nationale. Ceux-ci sont chargés de les informer des modalités pratiques. Les frais occasionnés par leur déplacement sont pris en charge par l'Assemblée nationale.

**Pour la classe finaliste au titre des Français établis à l'étranger**, un temps spécifique d'échange sur les modalités de participation à la journée du 15/06 est organisé de façon dématérialisée par les services de l'Assemblée nationale entre la classe et les organes de l'Assemblée nationale dans la semaine du 14 juin. Sous réserve du décalage horaire et des consignes sanitaires, elle est par ailleurs associée à distance aux échanges prévus le 15 juin.

### Recommandations

Toutes les équipes éducatives sont encouragées à consulter la page Eduscol dédiée à l'opération ([eduscol.education.fr/parlementdesenfants](https://eduscol.education.fr/parlementdesenfants)) sur laquelle figurent des informations complétant la présente note (calendrier, contacts, etc.).

Le regroupement d'informations et la gestion d'opérations concernant 577 classes constituent une lourde charge pour les services du ministère et pour ceux de l'Assemblée nationale. Ainsi, le respect du calendrier et des procédures définis par la présente note est particulièrement important pour le bon déroulement de cette opération.

En vous remerciant pour le concours que vous apporterez au succès de cette action éducative.

### **Dates clés de l'opération**

**16 novembre 2020** : Date limite d'envoi des candidatures des classes à l'IEN AEFÉ référent pour la circonscription électorale.

**16 novembre 2020** : Mise en ligne pour téléchargement des documents pédagogiques sur <https://eduscol.education.fr/parlementdesenfants> et <http://www.parlementdesenfants.fr/>.

**14 décembre 2020** : Date limite d'inscription par les IEN de circonscription électorale de la ou des deux classes retenues sur le formulaire en ligne

**5 février 2021 : pour les enseignants** : date limite d'envoi des PPL aux IEN de circonscription électorale, et en copie à [alain.trintignac@diplomatie.gouv.fr](mailto:alain.trintignac@diplomatie.gouv.fr)

**26 mars 2021** : date limite de communication des PPL aux instances organisatrices : [parlement-enfants@assemblee-nationale.fr](mailto:parlement-enfants@assemblee-nationale.fr) & [parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr](mailto:parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr)

**3 mai 2021** : Tenue du jury national

**19 mai 2021** : Date limite d'envoi des vidéos des classes finalistes

**Du 20 mai au 31 mai 2021** : Vote des classes sur le site [www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr)

**15 juin 2021** : Réception des classes finalistes de métropole et d'outre-mer à l'Assemblée nationale et échange dématérialisé avec la classe finaliste pour les écoles françaises établies à l'étranger

Tableau récapitulatif des IEN AEFÉ référents pour chaque circonscription 2020/2021.

**Attention** : les circonscriptions ne recoupent pas nécessairement les zones de mutualisation

IEN AEFÉ	Nom et adresse électronique
<b>1<sup>ère</sup> : USA / Canada</b>	<b>Sophie BEAUMONT</b> <b>ien.an@aeфе.fr</b>
<b>2<sup>ème</sup> : Amérique centrale et du sud</b>	<b>Jean-Noël JOSSE</b> <b>ien.aflanord@aeфе.fr</b>
<b>3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> : Europe du nord Benelux</b>	<b>Myriam FOURNIER-DULAC</b> <b>ien.zenos@aeфе.fr</b>
<b>5<sup>ème</sup> : Espagne, Portugal, Monaco, Andorre</b>	<b>Giuseppe INNOCENTI</b> <b>ien.zei@aeфе.fr</b>
<b>6<sup>ème</sup> : Suisse, Liechtenstein</b>	<b>Claire VENTRE</b> <b>ien.zeco.berlin@aeфе.fr</b>
<b>7<sup>ème</sup> : Europe centrale et orientale</b>	<b>Claire VENTRE</b> <b>ien.zeco.berlin@aeфе.fr</b>
<b>8<sup>ème</sup> : Europe du sud</b>	<b>Pascale POUZOULET</b> <b><u>ien.zese@aeфе.fr</u></b>
<b>9<sup>ème</sup> : Afrique de l'ouest</b>	<b>Jacques HOUDOIN</b> <b>ien.ao@aeфе.fr</b>
<b>10<sup>ème</sup> : Afrique de l'est - Moyen orient</b>	<b>Olivier LEMERCIER</b> <b>ien.aao@aeфе.fr</b>
<b>11<sup>ème</sup> : Asie - Océanie</b>	<b>Bruno SEWERYN</b> <b>Ien.ap.singapour@aeфе.fr</b>